



Transcription d'acte d'etat civil

Par **mir31_old**, le **23/08/2008** à **18:08**

Bonjour maitre

Je viens respectueusement de vous demander bien vouloir m'informer sur mon cas

J'ai formulé une demande de transcription de mon acte de naissance algérienne au bureau de transcription du service central d'état civil de Nantes car mes parant sont des français par attribution (filiation) la preuve la transcription de leur actes de naissance au service central d'état civil de Nantes avec mention "nés français" alors je suis français par filiation

J'ai formulé une demande au service mais ils ont refusé ma demande car ont me dit que les actes de Nantes ne précise pas que me parant sont de français par attribution ou acquisition
Maitre

Est ce que j'ai le droit de transcrire mon acte de naissance en prouvant que je suis français par filiation

Dans l'attente d'une suite favorable veuillez croire mes salutations les plus distinguées